

**De l'organisation de l'élection à distance par voie électronique  
A la Commission de la formation et de la vie universitaire****Du mercredi 17 février 2021 au vendredi 19 février 2021****Collège des usagers****Secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion  
Secteur des lettres, sciences humaines et sciences sociales**

Vu le Code de l'Education notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration, tels que modifiés le 24 septembre 2020;

Vu l'Arrêté n° 2021-07 relatif à l'organisation d'élections partielles, à distance par voie électronique à la Commission de la formation et de la vie universitaire ;

Vu l'arrêté n° 2021-32 du 2 février 2021 relatif aux candidats à l'élection de représentants des usagers à la Commission de la formation et de la vie universitaire pour les secteurs des disciplines juridiques, économiques et de gestion, ainsi que celui des lettres, sciences humaines et sociales ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement du vendredi 19 février 2021 ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du lundi 22 février 2021 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers,

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE****ARRETE :**

Sont élus aux élections de représentants des usagers à la Commission de la formation et de la vie universitaire pour les secteurs des disciplines juridiques, économiques et de gestion, des lettres, sciences humaines et sciences sociales :

***Secteur des disciplines juridiques, économiques et de gestion***TITULAIRE**Monsieur Bastien FAYET**SUPPLEANTE**Madame Karina EL-MOHAMAD**Soutien : Fé2A

***Secteur des lettres, sciences humaines et sciences sociales***

TITULAIRE

**Madame Jessica COISGAUD**

SUPPLEANT

**Monsieur Hugo TOFFOLI**

Soutien : Fé2A

Fait à Angers, le 22 février 2021

Le Président de l'Université

Christian Roblédo

***Signé***

***Affiché le 22 février 2021***